

## FICHE DE POSTE n°24 bis

### Enseignant ressource TND Aveyron « troubles du neuro-développement » (TND)

#### Définition du poste :

Placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de l'ASH dont il est le collaborateur direct, l'enseignant ressources a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants. Il travaille en collaboration avec la mission autisme et les différents chargés de mission du service de l'École inclusive de l'Aveyron.

#### Description de la fonction :

##### **1. Expertise pédagogique**

Il apporte conseils pédagogiques et aides méthodologiques aux équipes pédagogiques ou éducatives des écoles ou établissements scolaires.

Il contribue à la mise en place d'aménagements pédagogiques accessibles au profit des élèves avec TND.

Il participe à l'analyse des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins), à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques et à leur suivi en situation d'apprentissage.

Il informe et fournit des ressources.

Il vient en appui aux équipes pour renseigner les éléments de repérage dans le livret de parcours inclusif.

##### **2. Appui au partenariat**

Il participe au temps de travail avec les acteurs des pôles d'appui à la scolarité (PAS).

Il est en appui au partenariat dans le cadre de la PCO (plateforme de coordination et d'orientation), CMPP, CAMSP, UMP, PCPE, EMAS, voir éducateurs libéraux.

Il conseille afin de faciliter la coordination entre les familles, les professionnels de l'Éducation nationale et les professionnels mobilisés autour de l'enfant.

Il conseille les acteurs et peut participer aux équipes éducatives organisées au sein des établissements.

Il conseille et questionne la cohérence entre le suivi rééducatif et les actions pédagogiques.

##### **3. Missions « Informations et Formations »** (cf. référentiel CAPPEI du BO n°10 du 11/03/2021)

Il co-élabore et co-anime des actions de sensibilisation sur les TND.

Il co-élabore et participe à des formations sur les TND inscrites au programme académique de formation ou dans le cadre de formations d'initiatives locales.

##### **4. Missions « ressources »**

Il participe à des groupes de travail pour créer des outils pédagogiques adaptés.

Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques en lien avec les TND.

Il collabore avec la mission autisme ainsi que les autres chargés de mission départementaux et les formateurs académiques.

#### Spécificité :

Poste implanté à la DSDEN de l'Aveyron, 279 rue Pierre Carrère 12000 RODEZ

### **Conditions d'exercice :**

Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures). Les horaires et semaines d'activité annuels sont arrêtés par l'IEN ASH, supérieur hiérarchique en fonction des besoins du service.

Poste à temps complet.

Personnel itinérant sur l'Aveyron, mobilité nécessaire.

### **Compétences attendues :**

Connaissance de la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Connaissance du 4<sup>ème</sup> Plan Autisme « Stratégie nationale pour l'autisme », puis de « Stratégie TND 2023-2027 ».

Connaissance des troubles du neuro-développement et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé.

Forte capacité à travailler en équipe et en partenariat.

Capacité à rendre compte :

- Rédaction des comptes rendus suite aux interventions.
- Tenue d'un tableau de bord des sollicitations.

Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives : adaptation du langage, mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques, prise en compte permanente du comportement de l'élève.

Capacité à élaborer une démarche et des outils de formation des enseignants et à savoir apprécier de façon distanciée les diverses pratiques pédagogiques, les diverses démarches d'enseignement et d'apprentissage.

Capacité relationnelle, sens de l'organisation.

Maîtrise des outils numériques.

Expérience d'enseignant spécialisé ou expérience de formateur souhaitées

Disponibilité, réactivité et loyauté.

### **Conditions de recrutement :**

**Priorité 30** – Enseignants ou enseignantes titulaires du CAPSAIS / CAPASH / CAPPEI. **Affectation à titre définitif**

**Priorité 32** – Enseignants ou enseignantes inscrits au CAPPEI 2026 qui suivent une formation à la préparation du CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**

**Priorité 40** – Enseignants ou enseignantes qui ne détiennent pas le CAPPEI. **Affectation à titre provisoire**

### **Mode d'accès :**

**Commission classement.**

**Adresser, sous couvert de l'IEN de circonscription, une lettre de motivation et un CV à l'IA-DASEN de l'Aveyron (DIPEM) [ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr](mailto:ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr)**

### **Contact :**

**IEN ASH : [ien12-ash@ac-toulouse.fr](mailto:ien12-ash@ac-toulouse.fr)**